

# EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES PM10 A LA VALLEE DU TIR



## Dépassement de seuil d'information et de recommandations

Communiqué du : 21/05/2024

Statut de l'alerte

Terminée

Bulletin n°

DSI\_2024-006\_VDT\_PM10

### Observations :

De fortes concentrations en poussières fines PM<sub>10</sub> ont été mesurées sur le site de la Vallée du Tir à partir du mardi 14 mai à 1h00.

Le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM<sub>10</sub> par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) a été franchi le 14 mai à 04h00, avec une valeur de 51.4 µg/m<sup>3</sup>, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

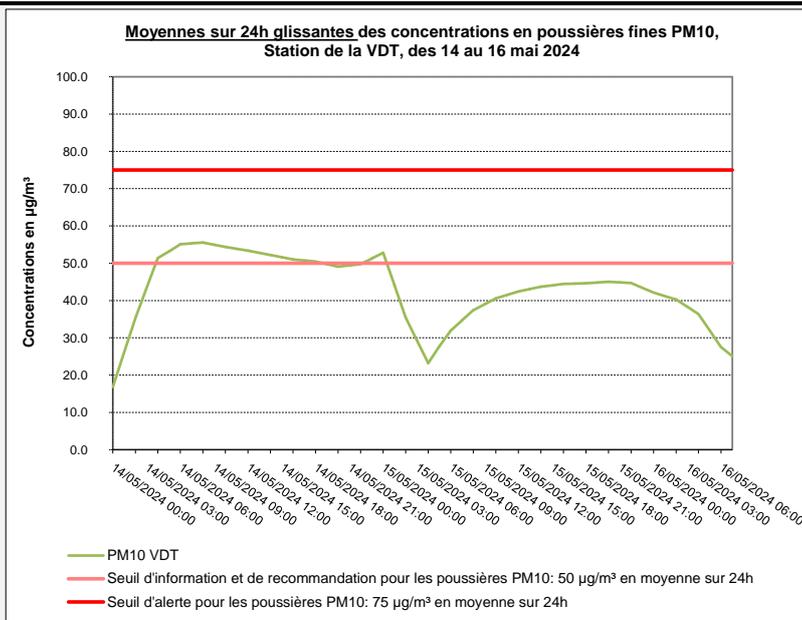
Le dépassement s'est terminé le 15 mai à 01h00 avec une valeur à 44.1 µg/m<sup>3</sup>.

### Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents faibles de secteurs variables sont enregistrés depuis le courant de la nuit du 14 mai.

Ces conditions favorisent la stagnation des fumées liées aux incendies allumés dans différents quartiers de Nouméa et du Grand Nouméa depuis le 13/05.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartier situé au sud-est de Doniambo
Polluant	Poussières fines en suspension PM <sub>10</sub>
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	51.4 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 14/05/2024 à 04h00
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	44.1 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 15/05/2024 à 01h00
Durée du dépassement	17h
Moyenne maximale sur 24h glissantes	55.5 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h le 14/05/2024 à 8h00
Moyennes journalières	52.8 µg/m <sup>3</sup> le 14/05/2024 42.1 µg/m <sup>3</sup> le 15/05/2024



Le seuil d'information et recommandations pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 24 heures.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

### Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur.

Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

### Les PM<sub>10</sub> en bref

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (tempête de sable, feux de forêt...).

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure